Composante porteuse : FJVD - Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié

Responsable pédagogique : Marie DOCHY

Intitulé du diplôme > Mention et parcours : Master 2 Mention « Droit privé », Parcours « Droit des activités numériques et tiers de confiance »

Numéro RNCP : RNCP34123

Date prévisionnelle d’ouverture de la formation : septembre 2024

1. Le diplôme actuel :

Le Master s’intègre dans la mention existante « Droit privé ». Il s’agit d’un nouveau parcours, intitulé « Droit des activités numériques et tiers de confiance ». Le Master a été créé pour renforcer l’offre de formation existante dans un secteur porteur, qui recrute. L’objectif est de former les étudiants en droit à l’apprentissage des diverses activités numériques, qui sont incontournables aujourd’hui pour l’ensemble des professions juridiques. Plus précisément, deux années de Master ont été créées :

* **Le Master 1 ouvre en septembre 2023. Le Master 1 n’est pas ouvert à l’alternance.**
* **Le Master 2 ouvre en septembre 2024. Le Master 2 est ouvert à l’alternance.**

Le parcours « Droit des activités numériques et tiers de confiance » est ouvert aux étudiants titulaires d’une licence en droit. Les étudiants sont recrutés à l’entrée de la première année de Master (Master 1), pour les deux ans. La réussite de la première année de Master conditionne l’entrée dans la deuxième année de Master.

Par ailleurs, après examen par la Commission pédagogique, peuvent être admis directement dans le Master 2 « Droit des activités numériques et tiers de confiances », les candidatures d’étudiants ayant obtenu un Master 1 en Droit et dont le dossier témoigne des prérequis nécessaires et obtenus pour la poursuite d'études dans ce parcours de Master 2.

1. Origine du Projet en alternance :

Le parcours de Master « Droit des activités numériques et tiers de confiance » forme les étudiants à l’apprentissage des activités numériques de manière progressive :

* La première année de Master est un master en droit privé. Les étudiants continueront à avoir une formation en droit privé, tout en commençant à aborder certains aspects du droit des activités numériques. Cette année n’est pas ouverte à l’alternance.
* La deuxième année de Master permet de spécialiser les étudiants en droit des activités numériques. Cette année est ouverte à l’alternance. Au cours de la deuxième année de Master, il n’y a que des enseignements liés au numérique. L’originalité de cette deuxième année de Master tient au fait qu’elle apporte aux étudiants des connaissances théoriques, tout en maîtrisant les aspects pratiques des nouvelles technologies. Des professionnels de la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC) interviendront ainsi dans le Master aux côtés des enseignants universitaires. En ce sens, ce Master associe des connaissances pratiques aux côtés des connaissances théoriques, en vue d’une insertion professionnelle rapide des étudiants. L’ouverture à l’alternance s’avère alors particulièrement intéressante pour les étudiants dans le cadre de la deuxième année du Master. Les étudiants pourront mettre en pratique les connaissances qu’ils ont acquises. L’alternance favorisera également leur insertion professionnelle. De plus, l’ouverture de la deuxième année de Master à l’alternance vise à répondre à des besoins croissants des entreprises dans le domaine du droit du numérique.

Joindre obligatoirement 6 offres min en alternance repérées *: Voir annexe 2-Offres emploi\_alternance*

1. Quels sont les diplômes équivalents/ concurrents :

Proposez une analyse du positionnement de votre diplôme dans le paysage des formations existantes :

La Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC) et quatre de ses adhérents, Chambersign, Docaposte, Xdemat et le Conseil régional des experts-comptables Auvergne-Rhône-Alpes s’associent avec la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié de l’Université Lumière Lyon 2, pour créer le Master « Droit des activités numériques et tiers de confiance ». Le Master 2 « Droit des activités numériques et tiers de confiance » devient la seule formation en France à proposer un parcours en alternance tout en étant associée à la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC) et à quatre de ses adhérents.

Plus-value de votre diplôme/ quel pari faites-vous :

Ce diplôme a un double aspect en ce qu’il propose aux étudiants de se former à la fois dans le domaine juridique et les technologies innovantes. Il permet aux étudiants de compléter leur formation juridique avec une formation relative à la compréhension et au maniement des outils numériques (tel que l’archivage de documents, la signature électronique, la *blockchain*….). La modalité d’alternance envisagée est appréciée des entreprises, qui voient la possibilité de confier aux apprentis des missions complètes, puisque ces derniers retournent en entreprise toutes les semaines. Les apprentis ont alors la possibilité de se former sur une longue période de temps et de mener à bien des missions de bout en bout.

*Benchmark des formations existantes : Voir Annexe 1-**Tableau des formations existantes*

1. Pistes de partenariats envisagés / existants ou à creuser :

La Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC) et quatre de ses adhérents, Chambersign, Docaposte, Xdemat et le Conseil régional des experts-comptables Auvergne-Rhône-Alpes s’associent avec la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié de l’Université Lumière Lyon 2, pour créer le Master « Droit des activités numériques et tiers de confiance ». Dans ce cadre, il convient de solliciter en priorité la Fédération Nationale des tiers de Confiance, Chambersign, Docaposte, Xdemat et le Conseil régional des experts-comptables Auvergne-Rhône-Alpes afin de savoir si les partenaires et des entreprises adhérentes à la FNTC souhaitent accueillir des alternants.

Contacts :

* Fédération Nationale des Tiers de Confiance : Elodie Schiepan ([elodie.schiepan@fntc.org](mailto:elodie.schiepan@fntc.org)).
* Conseil régional de l’Ordre des experts-comptables Auvergne Rhône-Alpes : Gilles Claus ([gclaus@expertafinances.fr](mailto:gclaus@expertafinances.fr)) et Virginie Maureau-Regaldo ([vmr@oecara.fr](mailto:vmr@oecara.fr)).
* Docaposte : Magali Lafran ([magali.lafran@docaposte.fr](mailto:magali.lafran@docaposte.fr)).

Chambersign : Stéphane Gasch ([sgasch@chambersign.biz](mailto:sgasch@chambersign.biz)).

* XDEMAT : Audrey Ferrand ([audrey.ferrand-clon@xdemat.fr](mailto:audrey.ferrand-clon@xdemat.fr)).

De plus, toute entreprise proposant à un étudiant des missions en lien avec les activités numériques est susceptible de l’accueillir. Il peut s’agir d’une entreprise qui travaille directement dans le secteur des activités numériques (telles que les *Legaltechs*, appelées également *start-ups*, qui sont des entreprises qui exploitent les technologies de l’information dans le domaine du droit afin de proposer des services juridiques innovants) ou d’une entreprise au sein de laquelle des questions en lien avec les activités numériques sont traitées dans un service (par exemple : le traitement des données personnelles et la conformité au règlement général sur la protection des données).

1. Pour que le CFA puisse vous accompagner dans votre lien avec les entreprises et bien comprendre la finalité de votre diplôme (lien formation / emploi) :

En 5/ 6 lignes, pouvez-vous décrire très simplement quelle est la finalité de votre diplôme en matière d’insertion professionnelle ?

L’objectif de ce diplôme est de permettre une insertion professionnelle rapide des étudiants, dès l’issue du Master 2. Ce Master est destiné à permettre aux étudiants de devenir des juristes qualifiés, qui maîtrisent les aspects technologiques indispensables à leur profession. Si les débouchés sont nombreux, puisque tout juriste est désormais concerné par les aspects numériques de sa profession (avocat ou magistrat par exemple), les étudiants pourront notamment s’insérer dans le monde des entreprises qui travaillent actuellement autour des questions numériques (contrat, signature, archivage, facturation, assurance…). Lorsqu’il a acquis son diplôme, un étudiant peut ainsi devenir juriste d’entreprise, responsable juridique, ou encore chargé de mission pour les nouvelles technologies, principalement dans le secteur privé, mais aussi dans le secteur public.

En vous inspirant des missions de stage/ problématiques de mémoire/ rapports de stage…, proposez 6 missions minimum que les étudiants en recherche d’alternance pourraient proposer à une entreprise :

* 1. *Assistance et conseil en droit du numérique ainsi qu’en droit des nouvelles technologies (connaissances, recherches et conseils à propos des dernières évolutions technologiques, de l’utilisation des outils numériques, des stratégies à mettre en place…)*
  2. *Rédaction d'actes juridiques et judiciaires (actes du procès, contrats… établissement des documents légaux et des dossiers de demandes d’autorisations administratives).*
  3. *Assister un avocat en charge du département Propriété Intellectuelle, Numérique & Datas sur des contentieux, des contrats, des audits et des consultations juridiques.*
  4. *Participer à l'accompagnement des projets de l’entreprise relatifs à la protection des données personnelles, avec ou sous la supervision du délégué à la protection des données (DPO) : Privacy by design (c’est-à-dire la protection des données personnelles dès la conception et lors de chaque usage d’une nouvelle technologie) et suivi de l’inventaire des traitements de données à caractère personnel, missions réalisées au regard du règlement général sur la protection des données (RGPD) et des référentiels publiés par la Commission Nationale de l’informatique et des Libertés (CNIL), ainsi que la participation à l'accompagnement et à la sensibilisation des services dans ce cadre.*
  5. *Veille juridique et communication d’informations en droit du numérique et plus largement en droit des nouvelles technologies.*
  6. *Négociation, rédaction, et/ou sécurisation des contrats que le Groupe est amené à conclure en interne (intragroupe) ou avec des tiers …..*

*Quels sont les métiers visés par votre diplôme ?*

* Commissaire de justice
* Avocat spécialisé dans le droit des activités numériques
* Magistrat spécialisé dans le droit des activités numériques
* Juriste d’entreprise spécialisé dans le droit des activités numériques
* Responsable juridique spécialisé dans le droit des activités numériques
* Cadre de l'Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information
* Juriste au sein de la Commission Nationale de l’Informatique et des Libertés
* Correspondant informatique et liberté
* Délégué à la protection des données
* Chargé de mission pour les nouvelles technologies…

*Quels sont, à contrario, les missions et/ou métiers exclus de votre périmètre ? Ce qui sort absolument du champ de votre diplôme :*

Les métiers et missions qui sont exclus du périmètre sont ceux qui ne sont pas en lien avec les nouvelles technologies. Par exemple, l’utilisation d’outils technologiques de bureautique (c’est-à-dire les outils de traitement de texte comme word ou encore les outils permettant de faire des tableaux comme excel), n’entrent pas dans les missions qui peuvent être proposées à un étudiant.

*Quels sont les secteurs / débouchés dans lesquels on peut retrouver un ancien étudiant de ce diplôme ?*

Un ancien étudiant de ce diplôme peut travailler dans le secteur des activités numériques. Il peut travailler dans une entreprise qui traite directement de questions attachées aux activités numériques (telles que les *Legaltechs*, appelées également *start-ups*, qui sont des entreprises qui exploitent les technologies de l’information dans le domaine du droit afin de proposer des services juridiques innovants) ou dans une entreprise au sein de laquelle des questions en lien avec les activités numériques sont traitées dans un service (par exemple : le traitement des données personnelles et la conformité au règlement général sur la protection des données). Les débouchés sont ainsi nombreux, puisque tout juriste est désormais concerné par les aspects numériques de sa profession (avocat ou magistrat par exemple). Les étudiants pourront notamment s’insérer dans le monde des entreprises qui travaillent actuellement autour des questions numériques (contrat, signature, archivage, facturation, assurance…). Lorsqu’il a acquis son diplôme, un étudiant peut ainsi devenir juriste d’entreprise, responsable juridique, ou encore chargé de mission pour les nouvelles technologies, principalement dans le secteur privé, mais aussi dans le secteur public.

*Joindre 6 offres d’emploi post diplôme : Voir annexe 2-Offres emploi\_alternance*

1. Connaissances du secteur complémentaires :

*Positionnement du secteur en matière de recrutement post diplôme : grosse demande ? ou pas* ?

**Il existe une forte demande de la part de différentes entreprises**. Les professionnels utilisent de plus en plus les divers **outils technologiques** (signature électronique, création et archivages de documents, *blockchain*...). **Les entreprises de tous les secteurs ont besoin de spécialistes pour gérer les questions légales en rapport avec le numérique** (comme la question de la responsabilité en ligne, l’utilisation de données personnelles, la cybersécurité...). Le profil de ces étudiants en sortie du Master 2 Droit privé, parcours « Droit des activités numériques et tiers de confiance » est notamment **recherché pour travailler en lien avec les questions liées au règlement général sur la protection des données (RGPD), ainsi qu’à la réglementation et aux enjeux de attachés à l’utilisation des nouvelles technologies.**

*Positionnement du secteur en matière de recrutement en alternance ? est-ce dans la culture de prendre des alternants*?

Il ne semble **pas être forcément dans la culture de prendre des alternants** dans le secteur du Droit privé/Droit du numérique/Tiers de Confiance. Les formations **privilégient les stages d’une durée variable, de 1 à 6 mois. Cependant on trouve des offres en alternance et la FNTC soutient ce projet.**

*Voir annexe 1 :* *Tableau des formations existantes*

*Rythme de l’alternance privilégiée dans ce secteur ?*

Dans ce secteur, d’après les **26 formations recensées**, le rythme privilégié **pour les 11 formations proposant de l’alternance est de 2/3 jours par semaine ou une semaine sur deux.**

1. **Public cible / profil des étudiants pour l’alternance :**

La formation se destine aux étudiants ayant suivi **une Licence en droit privé**. Les étudiants doivent obligatoirement avoir un **bagage juridique et une appétence pour le numérique**.

**En sortie de formation, les étudiants peuvent postuler dans toutes les entreprises classiques qui ont des besoins en matière de numérique, mais aussi dans les *Legaltechs*… ou encore continuer des études vers d’autres parcours (avocat ou magistrat par exemple)** en ayant bénéficié d’une formation complète en lien avec le droit des activités numériques.

1. **Bassin de recrutement :**

La formation est ouverte, au niveau national, aux étudiants titulaires d’une licence en droit. Les étudiants sont recrutés à l’entrée de la première année de Master (Master 1 – en FI) par l’intermédiaire de la plateforme Mon Master, pour les deux ans. La réussite de la première année de Master conditionne l’entrée dans la deuxième année de Master (Master 2 mixte : FI et alternance).

De plus, après examen par la Commission pédagogique, peuvent être admis directement dans le Master 2 « Droit des activités numériques et tiers de confiances », les candidatures d’étudiants ayant obtenu un Master 1 en Droit et dont le dossier témoigne des prérequis nécessaires et obtenus pour la poursuite d'études dans ce parcours de Master 2.

Concernant l’alternance, les offres d’alternance permettent de penser que les étudiants pourront trouver des contrats d’alternance dans la région lyonnaise.

1. **Nombre d’étudiants envisagés :**

* Nb d’alternants contrat d’alternance : 6
* Nb de FI : 14
* Nb de FC : 0

Promotion complète : 20 étudiants

1. **Rythme d’alternance privilégié pour votre diplôme :**

**3 jours à l’Université, 2 jours en entreprise. A partir de fin février : basculer complètement en entreprise avec toutefois des heures consacrées aux retours d’alternance.**

*D’après les professionnels adhérents de la FNTC, ce rythme est idéal car il permet une immersion complète et donne la possibilité de traiter des dossiers complets.*

1. Ingénierie pédagogique de votre diplôme (même s’il est en cours de construction) :

*Les éléments d’architecture incontournables qui portent la proposition pédagogique, les activités pédagogiques phares, part des enseignements, projets tutorés, serious game incontournable, volume de cours étudiant total etc…tout élément essentiel qui fait aussi la valeur ajoutée de votre diplôme, sa « coloration » …à prendre en compte pour la bascule en alternance*.

Les étudiants commenceront à aborder les questions liées au numérique au cours du Master 1. L’année de Master 2 représente un tournant puisqu’elle permet aux étudiants d’approfondir tous les aspects du numérique. Au cours de l’année de Master 2, les étudiants ont 302h de cours et 100h de travail en autonomie.

Concernant les heures de cours, sont dispensés des enseignements relatifs aux données à caractère personnel, à la Cybersécurité, à la signature électronique, aux contentieux de l’internet, à l’e-commerce, à la propriété intellectuelle, aux droits des contrats ou encore de l’assurance à l’ère du numérique. Ces matières évoluent en permanence et des heures d’enseignement sont également consacrées à la présentation des dernières innovations technologiques en lien avec les professions juridiques. En ce sens, certains cours sont consacrés par exemple à l’actualité des nouvelles technologies, à l’intelligence artificielle et à la *blockchain*. L’objectif étant que les étudiants acquièrent de bonnes bases théoriques tout en ayant connaissance des dernières évolutions dans les matières abordées. Les étudiants ont également de l’anglais, des cours méthodologie et des retours d’alternance.

Concernant les heures de travail en autonomie, les étudiants devront rédiger un rapport d’alternance ainsi qu’un mémoire.

L’originalité du Master tient également au fait que la Fédération Nationale des Tiers de Confiance (FNTC) et quatre de ses adhérents, Chambersign, Docaposte, Xdemat et le Conseil régional des experts-comptables Auvergne-Rhône-Alpes, se sont associés à la Faculté de Droit Julie-Victoire Daubié pour sa création. Il s’agit ainsi de la seule formation en France à proposer un parcours en alternance tout en étant associée à la Fédération Nationale des Tiers de Confiance et à quatre de ses adhérents.

La force de ce diplôme est ainsi d’associer des connaissances théoriques et pratiques. De nombreux professionnels interviendront, en qualité de vacataire, afin de présenter aux étudiants les différents outils utilisés par la pratique, par exemple pour la signature électronique ou l’archivage des documents. L’objectif est d’aboutir à une insertion professionnelle rapide des étudiants.

1. **Equipe pédagogique :**

La composition de l’équipe pédagogique est en cours. Elle peut toutefois s’appuyer sur plusieurs enseignants-chercheurs de la Faculté de droit Julie-Victoire Daubié intervenant directement ou indirectement en droit des nouvelles technologies, parmi lesquelles figure Marie Dochy, directrice du Master.

L’équipe pédagogique sera également constituée de professionnels du droit spécialisés, notamment des juristes d’entreprise lyonnais ou d’entreprises adhérentes à la Fédération Nationale des Tiers de Confiance.

1. **Avez-vous une idée du coût contrat de l’alternance ?**

Non

1. **Mots clés de la certification** (pour un référencement facilité dans les outils de communication)

**Juriste, droit des activités numériques, tiers de confiance, nouvelles technologies.**